



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 11510

Texte de la question

M. Yves Jégo attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la promotion du jeu d'échecs parmi les activités scolaires. La Fédération française d'échecs a récemment mis en exergue les vertus pédagogiques du jeu d'échecs qui pourrait être considéré comme un formidable moyen de lutte contre la marginalisation des élèves en difficulté. Les dispositifs d'intégration sociale et de lutte contre l'échec scolaire de l'entreprise sont constamment à la recherche de nouvelles solutions et souhaiteraient savoir s'il peut être envisageable d'introduire le jeu d'échecs dans les programmes d'enseignement établis par l'éducation nationale.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la jeunesse est conscient du rôle éminemment éducatif de certaines activités, en particulier le jeu d'échecs, qui permet de développer des compétences et des savoir-faire associant des qualités de raisonnement, de logique et de concentration. Mais le jeu d'échec ne peut faire l'objet d'un programme spécifique ; les programmes scolaires sont en effet élaborés autour de contenus disciplinaires qui s'articulent sur des connaissances et des apprentissages de savoirs dont le caractère est plus générique. Cependant, dans le cadre des multiples activités périscolaires de chaque établissement, ce type d'activité est fréquemment proposé et vivement encouragé.

Données clés

Auteur : [M. Yves Jégo](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11510

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2003, page 956

Réponse publiée le : 14 avril 2003, page 3016